

NOTE D'INFORMATION

FH2 OBLIGATAIRE DYNAMIQUE II

Nature juridique
FCP

Société de gestion
BMCE CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX


Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux qui l'a visé sous la référence VP24126 en date du 08/10/2024.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **BMCE CAPITAL GESTION** sise à **63, Bd Moulay Youssef, Casablanca** représentée par **Madame Myriem BOUAZZAOUI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

BMCE CAPITAL GESTION
63, Bd. Moulay Youssef - Casablanca
Tél.: +212 5 20 36 43 00
Fax : 05 22 47 06 86



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FH2 OBLIGATAIRE DYNAMIQUE II**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039596**
- Date et référence de l'agrément : **19/06/2024, GP24067**
- Date de création : **06/09/2024**
- Siège social : **63, Bd Moulay Youssef, Casablanca**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **1^{er} janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000 de dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1.000 dirhams**
- Société de gestion : **BMCE CAPITAL GESTION**
- Etablissement dépositaire : **BANK OF AFRICA sis à 140, Avenue Hassan II Casablanca représenté par Madame Badia BELALIA et Monsieur Ali FASSI FIHRI**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
BMCE Capital Gestion	Conseillers en investissement	05 20 36 43 00

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI & ASSOCIES** représenté par **Bahaa SAAIDI**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Obligations « OMLT ».
- Sensibilité min : 1,1.
- Sensibilité max : 7,1.
- Indice de référence : 100% MBI GLOBAL (Calculé quotidiennement par BMCE Capital).
- Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est d'offrir au promoteur du fonds une rentabilité supérieure à celle de l'indice de référence, le MBI GLOBAL.
- Stratégie d'investissement :

Dans cette optique, le FCP « FH2 Obligataire Dynamique II » sera en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en Bons du Trésor sur le marché obligataire marocain.

Les titres de créances dans lesquels l'actif du fonds sera investi sont à 100% des titres émis par l'Etat marocain.

Aussi, les créances représentatives des opérations de pension ont exclusivement comme sous-jacent des titres émis par l'Etat marocain.

L'univers d'investissement du FCP « FH2 Obligataire Dynamique II » est constitué des :

- Titres de créance émis par l'Etat ;
 - Actions et parts d'OPCVM Monétaires dont l'actif est composé uniquement de Bons du Trésor.
- Durée de placement recommandée : 3 ans.
 - Souscripteur concerné : **FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL.**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès publication de la note d'information.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée tous les vendredis, ou si celui-ci est férié, le jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative sera affichée dans les locaux de la société de gestion le premier jour ouvré qui suit sa détermination, publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine et disponible sur le site internet de la société de gestion.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités précisées ci-dessous :
 - Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de BMCE Capital Gestion au plus tard à 11h 30min le jour de calcul de la valeur liquidative.
 - Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts.
 - Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées selon la décision prise par un comité composé de :
 - FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL représenté par son Président du Directoire ;
 - BMCE CAPITAL GESTION représentée par son Directeur Général.

La décision d'affectation du résultat est actée lors du conseil d'administration de la société de gestion et matérialisée par un PV.

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice du FCP.

Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.

L'entité en charge de la distribution est Bank Of Africa, établissement dépositaire du fonds, sis au 140 Avenue Hassan II Casablanca, tel 05 20 47 63 30.

Le souscripteur sera informé par BMCE Capital Gestion par tous les moyens de communication (mailing, courrier, ...) et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution.

- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscription sont nulles.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachat sont nulles.
- Frais de gestion :
 - Le taux des frais de gestion maximum est de 2% H.T. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par BMCE Capital Gestion. Ils sont réglés à la fin de chaque trimestre.

Ces frais couvrent les charges suivantes :

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Prestation de la société de gestion	La rémunération de BMCE Capital Gestion comprend des frais fixes et des frais variables basés sur la surperformance, tel que prévu dans le mandat de gestion.
Frais de publication	Selon les tarifs de publications
Frais Maroclear (Droit d'admission) - trimestriel	Selon les dispositions de la grille tarifaire en vigueur
Frais Maroclear (commission de gestion du compte émission) - annuel	3600 DH HT
Frais Commissaire aux comptes	18 000 DH HT
Commission dépositaire	0,01 % HT
Commission AMMC	0,025 % HT